

L'an DEUX MILLE QUINZE, le VINGT-CINQ AOÛT à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 juin et du 23 juin 2015**
- ✓ **Tarifs publics cantine**
- ✓ **Délibération Agglomération d'Agen : transfert du patrimoine AEP et assainissement du Syndicat Mixte Eau 47 à la commune de Bajamont suite à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2015**
- ✓ **Délibération : motion de soutien de l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**
- ✓ **Information : révision du Plan de Prévention des Risques glissements de terrain, chute de blocs**
- ✓ **Entreprise agricole : point sur le dossier de rénovation/installation d'un élevage de porc au lieu-dit « Pigassou » - enquête publique**
- ✓ **Achat de rideaux pour la salle polyvalente**
- ✓ **Information accessibilité : demande de prorogation de délai de dépôt de l'Ad'AP de patrimoine**
- ✓ **Information : cahier de prescriptions communautaires d'aménagement**
- ✓ **Information : pont de Sainte-Foy**
- ✓ **Information CCAS**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENO, Claude PRION, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Sandrine CURIE, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL

Excusés : Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL (pouvoir donné à André PUJOL), Boris BRU (pouvoir donné à Jean-Michel RENO), Paola CAMPOS (pouvoir donné à Marcelle MANEIN)

Secrétaire de séance : Claude PRION

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN et DU 23 JUIN 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 16 juin et celui du 23 juin 2015.

TARIFS PUBLICS CANTINE

La commission Finances propose de modifier la tarification des repas de cantine en introduisant la prise en compte des ressources des familles avec l'instauration du Quotient Familial.

Les nouveaux tarifs proposés se décomposent comme suit :

Enfant crèche au 01/01	Enfant école commune QF<500€	Enfant école commune 500€<QF<900€	Enfant école commune QF>900€	Enfant école commune Pas de QF	Enfant école hors commune	Enfant CLSH au 01/01	Ados chantier jeunes au 01/01	Adulte encadrant	Adulte non encadrant
2,04 €	2,35 €	2,55 €	2,95 €	2,95 €	3,47 €	2,62 €	2,60 €	3,76 €	4,95 €

Après débat, à 13 voix favorables et une abstention, le conseil municipal valide ces tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

DÉLIBÉRATION AGGLOMÉRATION D'AGEN :
TRANSFERT DU PATRIMOINE AEP ET ASSAINISSEMENT DU
SYNDICAT MIXTE EAU 47 À LA COMMUNE DE BAJAMONT SUITE À
L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 21 MAI 2015

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L. 5216-7 et L. 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté n°2012254-0008 du 10 septembre 2012 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération d'Agen issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Communauté de communes du Canton de Laplume en Bruilhois avec intégration de la commune de Pont-du-Casse ;

Vu l'arrêté n°2012362-0010 du 31 décembre 2012 constatant la dissolution du Syndicat Unifié d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Sud d'Agen ;

Vu l'arrêté n°2012362-0011 du 31 décembre 2012 constatant la dissolution du Syndicat Unifié d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Sud du Lot ;

Vu la délibération du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 28 mars 2013 relative à la saisine de Monsieur Le Préfet dans le cadre du transfert de patrimoine entre le Syndicat Mixte Eau 47 et l'Agglomération d'Agen ;

Vu la lettre du 12 décembre 2014 du Syndicat Mixte Eau 47 relative à la saisine de Monsieur Le Préfet pour fixer par arrêté les conditions financières applicables au retrait des communes membres de l'Agglomération d'Agen ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2015 portant retrait des communes membres de l'Agglomération d'Agen du Syndicat Mixte Eau 47.

La Communauté d'Agglomération d'Agen avait adopté, depuis le 1^{er} janvier 2010, des statuts conférant à son établissement la compétence « Eau et Assainissement ».

Le 7 avril 2011, le Conseil d'Agglomération prend une délibération confirmant la prise de compétence « Eau et Assainissement ».

A la suite de la création du nouvel établissement public issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté des communes du canton de Laplume en Bruilhois ainsi que de l'adhésion de Pont-du-Casse, l'Agglomération d'Agen a de nouveau confirmé la prise de compétence Eau Potable et Assainissement.

Selon l'article L. 5216-7 du CGCT, les communes membres de l'Agglomération d'Agen ont donc été retirées de plein droit du syndicat mixte Eau 47 compétent jusqu'alors en matière d'Eau potable et d'Assainissement.

Considérant que suite à la création du nouvel établissement public, l'Agglomération d'Agen, la commune de Bajamont s'est retirée de plein droit du syndicat mixte Eau 47 ;

Considérant qu'aucun accord n'est intervenu entre le syndicat mixte Eau 47 et la commune de Bajamont, pour déterminer les conditions financières applicables au retrait de la commune du syndicat mixte ;

Considérant que le Préfet de Lot-et-Garonne a arrêté en date du 21 mai 2015 le transfert de patrimoine du syndicat mixte Eau 47 en pleine propriété à la commune de Bajamont, fixant dans cet arrêté les conditions financières applicables au retrait de la commune membre de l'Agglomération d'Agen du syndicat mixte Eau 47 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au transfert du patrimoine du syndicat vers la commune de Bajamont,

Monsieur Le Préfet demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce transfert ainsi que sur la mise à disposition de ce patrimoine à l'Agglomération d'Agen pour l'exercice de sa compétence « Eau et Assainissement ».

Où l'exposé qui précède, le Conseil Municipal décide :

- 1- **de procéder au transfert du patrimoine** du syndicat mixte Eau 47 vers la commune de Bajamont,
- 2- **de mettre à disposition** de l'Agglomération d'Agen les équipements nécessaires à l'exercice de sa compétence « Eau et Assainissement », dans le cadre d'un procès verbal de transfert annexé à la présente décision,
- 3- **autorise** Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

DÉLIBÉRATION : MOTION DE SOUTIEN DE L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de BAJAMONT rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de BAJAMONT estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de BAJAMONT soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

INFORMATION : RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES GLISSEMENTS DE TERRAIN, CHUTE DE BLOCS

L'Etat a diligenté le cabinet d'études CÉRÉMA en 2014 pour réviser le Plan de Prévention des Risques glissement de terrain et chutes de blocs sur le territoire de l'Agglomération d'Agen. Le bilan pour notre commune fait état d'une classification en zone G3 (risque fort de glissement de terrain) sur une grande partie de territoire rendu de ce fait inconstructible, ce qui d'une part, en prenant en compte le risque inondation, réduit massivement les possibilités de constructibilité et d'autre part place en zone de risque fort un grand nombre d'habitations existantes. L'impact en terme collectif et individuel est donc important.

La majorité des Maires de l'AA font le même bilan et évoquent leurs difficultés à expliquer cette nouvelle classification à leurs administrés.

L'AA a donc commandé une contre-expertise en toute transparence avec les services de l'état.

Cependant, le Préfet de Lot-et-Garonne vient d'adresser son projet d'arrêté portant la prescription de l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques naturels mouvements de terrain pour chaque commune en sollicitant l'approbation des différents maires dans un délai d'un mois.

L'AA travaille à une réponse commune pour l'ensemble de ses communes membres.

ENTREPRISE AGRICOLE : POINT SUR LE DOSSIER DE RÉNOVATION/INSTALLATION D'UN ÉLEVAGE DE PORCS AU LIEU-DIT »PIGASSOU » - ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté d'enquête publique en date du 18 août 2015, le Président de l'Agglomération d'Agen a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec déclaration de projet pour l'extension d'une exploitation agricole au lieu-dit « Pigassou ».

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 14 septembre au jeudi 15 octobre 2015 inclus. Le commissaire enquêteur assurera trois permanences : lundi 14 septembre de 9 à 12 h, samedi 3 octobre de 9 à 12 h et jeudi 15 octobre de 14 à 17 h.

Une information sera transmise par courrier à l'ensemble des riverains de l'exploitation (voie communale n°1, village, « Girétis », « La rivière », « Sabros », etc....).

ACHAT DE RIDEAUX POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente l'étude, réalisée par la commission Cadre de Vie, des différents devis concernant l'achat de rideaux occultants non feu pour la salle polyvalente (grande

salle, bibliothèque et alcôves) et propose de retenir ceux de ***L'EURL MAROLLEAU TISSUS – ZA de la Brisse – 47800 MIRAMONT DE GUYENNE*** pour un montant de 1 154,88 € TTC et de 680,96 € TTC, soit **un montant total de 1 835,84 € TTC**.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces choix et mandate Monsieur le Maire pour signer les devis.

INFORMATION ACCESSIBILITÉ : DEMANDE DE PROROGATION DE DÉLAI DE DÉPÔT DE L'AD'AP DE PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne émet un avis favorable à notre demande de prorogation de délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée reçue en Préfecture le 29 juillet dernier (décision D15-0036). Compte tenu de ce report, nous serons dans l'obligation de déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2016, faute de quoi nous serions passible d'amendes. De plus, son délai d'exécution s'en trouvera réduit.

INFORMATION : CAHIER DE PRESCRIPTIONS COMMUNAUTAIRES D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire présente aux conseillers un cahier des prescriptions communautaires d'aménagement élaboré par l'Agglomération d'Agen et validé en commission communautaire Urbanisme du 1^{er} juillet 2014 et en commission Voirie-Éclairage du 2 juillet 2014. Il est rappelé par l'AA qu'elle ne reprendra pour son compte les espaces et réseaux des lotissements privés qu'aux conditions mentionnées dans ce cahier. Ce document sera tenu à disposition des lotisseurs éventuels au secrétariat de mairie.

INFORMATION : PONT DE SAINTE-FOY

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection du pont de Sainte-Foy vont débuter lundi 7 octobre pour une durée d'un mois. La route sera barrée de 8h30 à 17h00 les jours ouvrés. Des garde-corps vont être installés sur 4 mètres de chaque côté en bout de parapets. Une interdiction pour les poids lourds sera prononcée par arrêté départemental et des feux tricolores seront prochainement implantés.

INFORMATION CCAS

Marcelle MANEIN informe les conseillers qu'en séance du 25 juin dernier, le conseil d'administration du CCAS a voté l'achat, au bénéfice des adolescents ayant participé en 2015 au « Chantier Jeunes », de « cartes jeunes » délivrées par le service « Point jeunes » de l'Agglomération d'Agen offrant pour une année scolaire des réductions diverses.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 12 septembre prochain, le forum des associations reprendra la formule de 2014 : les associations bajamontaises présenteront leurs activités au cours d'une randonnée pédestre. Un apéritif clôturera cette matinée.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 29 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Sandrine CURIE

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL